

États financiers du

# **Fonds canadien de protection des épargnants**

31 décembre 2012 et 2011

# Fonds canadien de protection des épargnants

31 décembre 2012 et 2011

## Table des matières

|   |      |
|---|------|
| Rapport de l'auditeur indépendant.....  | 1-2  |
| Bilans .....  | 3    |
| États des produits et des charges et de l'évolution du solde du fonds d'administration générale ..... | 4    |
| États de l'évolution du fonds d'investissement en immobilisations .....                               | 5    |
| États des flux de trésorerie .....  | 6    |
| Notes complémentaires .....   | 7-17 |

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du  
Fonds canadien de protection des épargnants

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds canadien de protection des épargnants, qui comprennent les bilans au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et les états des produits et des charges, de l'évolution du solde du fonds d'administration générale et du fonds d'investissement en immobilisations et des flux de trésorerie des exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons nos audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds canadien de protection des épargnants au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S. r. l.*

Comptables professionnels agréés, comptables agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 16 avril 2013

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Bilans

(en milliers de dollars)

|   | 31 décembre<br>2012 | 31 décembre<br>2011 | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2011<br>(note 3) |
|---|---------------------|---------------------|---|
|   | \$                  | \$                  | \$  |
| <b>Actif</b>  |                     |                     |   |
| À court terme   |                     |                     |   |
| Trésorerie  | 561                 | 304                 | 285   |
| Assurance payée d'avance et charges recouvrables          | 358                 | 318                 | 170   |
| Placements, à la juste valeur (note 5)                    | 431,877             | 416,912             | 385,179                                     |
| Cotisations des membres à recevoir                        | 2,460               | 2,448               | 1,992                                       |
|   | <b>435,256</b>      | <b>419,982</b>      | <b>387,626</b>                              |
| Immobilisations corporelles (note 6)                      | 57                  | 89                  | 136   |
| Développement de logiciels (note 6)                       | 69                  | 131                 | 351   |
|   | <b>435,382</b>      | <b>420,202</b>      | <b>388,113</b>                              |
| <b>Passif</b>   |                     |                     |   |
| À court terme   |                     |                     |   |
| Créditeurs et charges à payer                             | 690                 | 587                 | 787   |
| Provision pour réclamations et charges connexes (note 11) | 3,826               | 4,631               | 117   |
| Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail          | 24                  | 48                  | 73  |
|   | <b>4,540</b>        | <b>5,266</b>        | <b>977</b>                                  |
| Avantages sociaux futurs (note 8)                         | <b>6,108</b>        | <b>5,446</b>        | <b>5,063</b>                                |
| Engagements (note 10)                                     |                     |                     |   |
| <b>Soldes de fonds</b>                                    |                     |                     |   |
| Fonds d'investissement en immobilisations (note 6)        | 126                 | 220                 | 487   |
| Fonds d'administration générale                           | 424,608             | 409,270             | 381,586                                     |
|   | <b>435,382</b>      | <b>420,202</b>      | <b>388,113</b>                              |

Approuvé au nom du conseil

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

Se reporter aux notes complémentaires.

# Fonds canadien de protection des épargnants

États des produits et des charges et de l'évolution du solde du fonds

d'administration générale

des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

|   | 2012           | 2011<br>(note 3) |
|---|----------------|------------------|
|   | \$             | \$               |
| <b>Produits</b>   |                |                  |
| Cotisations régulières  | 9,526          | 8,406            |
| Cotisations en raison d'une insuffisance de capital   | 168            | 293              |
| Revenu de placements  | 14,365         | 14,351           |
|   | <b>24,059</b>  | <b>23,050</b>    |
| <b>Charges</b>  |                |                  |
| Salaires et avantages sociaux des salariés  | 2,857          | 2,900            |
| Charges liées aux lignes de crédit bancaire et assurance  | 1,216          | 1,142            |
| Régimes de retraite et autres avantages des salariés  | 792            | 513              |
| Honoraires professionnels   | 548            | 332              |
| Honoraires des administrateurs, frais de déplacement et de formation                              | 404            | 402              |
| Autres charges de fonctionnement  | 307            | 292              |
| Charges locatives   | 305            | 313              |
| Hébergement sur serveur informatique et entretien   | 109            | 127              |
| Frais de garde  | 101            | 96               |
| Communications  | 72             | 73               |
|   | <b>6,711</b>   | <b>6,190</b>     |
| Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants                                 | 17,348         | 16,860           |
| Recouvrement (provision) pour réclamations (note 11)  | 467            | (3,105)          |
| Plus-value d'actions privilégiées de CDS (note 9)   | 2,691          | -                |
| (Pertes) gains latents sur les placements   | (5,123)        | 13,962           |
| Excédent des produits sur les charges   | <b>15,383</b>  | <b>27,717</b>    |
| Fonds d'administration générale à l'ouverture   | 409,270        | 381,586          |
| Excédent des produits sur les charges   | 15,383         | 27,717           |
| Virement au fonds d'investissement en immobilisations aux fins<br>d'acquisition d'immobilisations | (45)           | (33)             |
| <b>Fonds d'administration générale à la clôture</b>   | <b>424,608</b> | <b>409,270</b>   |

Se reporter aux notes complémentaires.

# Fonds canadien de protection des épargnants

États de l'évolution du fonds d'investissement en immobilisations  
des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

|  | 2012         | 2011  |
|--|--------------|-------|
|  | \$           | \$    |
| <b>Fonds d'investissement en immobilisations à l'ouverture</b>                       | <b>220</b>   | 487   |
| Virement du fonds d'administration générale aux fins d'acquisition d'immobilisations | <b>45</b>    | 33    |
| Amortissement des immobilisations  | <b>(139)</b> | (300) |
| <b>Fonds d'investissement en immobilisations à la clôture</b>                        | <b>126</b>   | 220   |

Se reporter aux notes complémentaires.

# Fonds canadien de protection des épargnants

## États des flux de trésorerie

des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

|   | 2012            | 2011            |
|---|-----------------|-----------------|
|   |                 | (note 3)        |
|   | \$              | \$              |
| <b>Activités de fonctionnement</b>                              |                 |                 |
| Excédent des produits sur les charges                           | 15,383          | 27,717          |
| Intérêts courus   | (41)            | 126             |
| Amortissement de la prime sur obligations                       | 1,496           | 1,489           |
| (Gains) pertes latents sur les placements                       | 5,123           | (13,962)        |
| Variations du fonds de roulement hors trésorerie                |                 |                 |
| Assurance payée d'avance et charges recouvrables                | (40)            | (148)           |
| Cotisations des membres à recevoir                              | (12)            | (455)           |
| Créditeurs et charges à payer                                   | 103             | (201)           |
| Provision pour réclamations et charges connexes                 | (805)           | 4,514           |
| Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail                | (24)            | (24)            |
| Avantages sociaux futurs  | 662             | 383             |
|   | <b>21,845</b>   | <b>19,439</b>   |
| <b>Activités d'investissement</b>                               |                 |                 |
| Acquisitions d'immobilisations                                  | (45)            | (33)            |
| Acquisitions de placements                                      | (106,899)       | (121,864)       |
| Produits tirés des placements à échéance et vente de placements | 85,356          | 102,477         |
|   | <b>(21,588)</b> | <b>(19,420)</b> |
| Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice      | 257             | 19              |
| Trésorerie à l'ouverture  | 304             | 285             |
| <b>Trésorerie à la clôture</b>                                  | <b>561</b>      | <b>304</b>      |

Se reporter aux notes complémentaires.



# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

### 1. L'organisme

Le Fonds canadien de protection des épargnants (le « Fonds » ou le « FCPE ») a été créé en 1969 en vertu d'une convention et déclaration de fiducie par ses organismes d'autoréglementation (les « OA ») parrains, pour protéger les clients qui ont subi une perte financière en raison de l'insolvabilité d'un des membres d'un quelconque OA parrain.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, un accord de l'industrie a été conclu entre les OA et le FCPE (l'« accord initial »), en remplacement de la convention et déclaration de fiducie. Les parties à cet accord comprenaient l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM ») et le FCPE.

Le 1<sup>er</sup> juin 2008, l'ACCOVAM a fusionné avec Services de réglementation du marché inc. pour former l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »). À ce moment-là, l'OCRCVM était le seul OA parrain du FCPE à s'occuper de réglementation relativement à ses membres et, par conséquent, l'OCRCVM et le FCPE ont accepté que l'accord initial soit résilié et remplacé par un nouvel accord de l'industrie (l'« accord de l'industrie ») qui est entré en vigueur le 29 septembre 2008. Les parties au nouvel accord sont l'OCRCVM et le FCPE. Dans les présents états financiers, la mention de membre signifie courtier membre de l'OCRCVM.

Le FCPE est une société de membres sans but lucratif selon l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonéré de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu.

### 2. Déclaration de conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### 3. Adoption des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le FCPE a adopté les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA* (la « Partie III »). Il s'agit des premiers états financiers annuels du FCPE préparés conformément aux nouvelles normes. Selon le chapitre 1501 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et le FCPE a présenté un bilan d'ouverture à cette date. Les méthodes comptables décrites à la note 4 ont été appliquées uniformément pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, et les ajustements qui découlent de l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués rétrospectivement.

L'incidence de l'adoption de la Partie III sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'établit comme suit :

| Référence  | Solde présenté<br>antérieurement,<br>au 31 décembre<br>2010<br>\$ | Ajustements<br>\$ | Solde<br>ajusté<br>au 1 <sup>er</sup> janvier<br>2011<br>\$ |
|--|---|-------------------|---|
| Bilan  |   |                   |   |
| Fonds d'administration générale  |   |                   |   |
| Excédent cumulé des<br>produits sur les charges<br>(excluant les gains et pertes latents)<br>et les virements interfonds |   |                   |   |
| i)   | 363 211   | 18 375            | 381 586   |
| Gains et pertes latents nets cumulés<br>sur les placements   |   |                   |   |
| i)   | 18 375  | (18 375)          | -   |
| <b>Total – Fonds d'administration générale</b>   |   |                   |   |
|  | <b>381 586</b>  | <b>-</b>          | <b>381 586</b>  |

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

### 3. Adoption des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (suite)

- i) Selon les exigences du chapitre 3856, intitulé « Instruments financiers », le Fonds a choisi d'évaluer ses placements à la juste valeur, et les gains et les pertes latents découlant de la différence entre la juste valeur et le coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des produits et des charges. Avant la transition, les placements étaient comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes latents étaient comptabilisés directement dans l'état de l'évolution du solde du fonds d'administration générale à titre de composante distincte. En conséquence, le montant des gains et des pertes latents au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a été reclassé dans le solde du fonds d'administration générale.

L'incidence de l'adoption de la Partie III sur le bilan et sur les états des produits et des charges et de l'évolution du solde du fonds d'administration générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (présentés antérieurement selon la Partie V du *Manuel de l'ICCA*) s'établit comme suit :

| Référence  | Solde présenté<br>antérieurement,<br>au 31 décembre<br>2011<br>\$ | Ajustements<br>\$ | Solde<br>ajusté<br>au 31 décembre<br>2011<br>\$ |
|--|---|-------------------|---|
| <b>Bilan</b>   |   |                   |   |
| Fonds d'administration générale  |   |                   |   |
| Excédent cumulé des<br>produits sur les charges<br>(excluant les gains et pertes latents)<br>et les virements interfonds | ii) 376 933   | 32 337            | 409 270   |
| Gains et pertes latents nets cumulés<br>sur les placements   | ii) 32 337  | (32 337)          | -   |
| <b>Total – Fonds d'administration générale</b>   | <b>409 270</b>  | <b>-</b>          | <b>409 270</b>                                  |

États des produits et des charges et de l'évolution du solde du fonds d'administration générale :

| Référence   | Solde présenté<br>antérieurement,<br>au 31 décembre<br>2011<br>\$ | Ajustements<br>\$ | Solde<br>ajusté<br>au 31 décembre<br>2011<br>\$ |
|---|---|-------------------|---|
| Excédent des produits sur les charges   | ii) 13 755  | 13 962            | 27 717  |
| Fonds d'administration générale à l'ouverture   | 381 586   | -                 | 381 586   |
| Reclassement dans les résultats du solde d'ouverture<br>des gains et des pertes latents<br>sur les placements venant<br>à échéance au cours de l'exercice | ii) (220)   | 220               | -   |
| Gains (pertes) latents sur les placements<br>comptabilisés au cours de l'exercice   | ii) 14 182  | (14 182)          | -   |
| Virement au fonds d'investissement en<br>immobilisations aux fins de l'acquisition<br>d'immobilisations   | (33)  | -                 | (33)  |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>  | <b>ii) 13 755</b>   | <b>13 962</b>     | <b>27 717</b>                                   |
| <b>Fonds d'administration générale à la clôture</b>   | <b>409 270</b>  | <b>-</b>          | <b>409 270</b>                                  |

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

---

### 3. Adoption des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (suite)

- ii) Tel qu'il est indiqué plus haut, le Fonds a choisi d'évaluer ses placements à la juste valeur, et les gains et les pertes latents découlant de la différence entre la juste valeur et le coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des produits et des charges. Avant la transition, les placements étaient comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes latents étaient comptabilisés directement dans le solde du fonds d'administration générale à titre de composante distincte. Le montant de 13,96 millions de dollars inscrit à l'état des produits et des charges représente la variation des gains latents sur les placements comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, par suite de l'application rétrospective de cette méthode.

L'état des flux de trésorerie a été ajusté pour refléter les changements indiqués ci-dessus.

Certaines des informations comprises dans les présents états financiers du Fonds reflètent les nouvelles obligations d'information en vertu de la Partie III.

### 4. Résumé des principales méthodes comptables

Le FCPE suit les principes comptables applicables aux organismes sans but lucratif, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

#### *Fonds d'administration générale*

Ce fonds a pour objet d'offrir une protection aux clients des membres qui, selon les administrateurs du Fonds, ont subi ou pourraient subir une perte financière en raison de l'insolvabilité d'un des membres, selon les modalités déterminées par le Fonds et à l'entière discrétion des administrateurs.

En cas d'insolvabilité de membres, les réclamations contre le Fonds sont limitées aux pertes financières subies par les clients d'un membre particulier découlant uniquement de l'insolvabilité de ce membre. Dans le cas où le FCPE serait dans l'impossibilité de régler de telles réclamations intégralement, le conseil déterminerait la période sur laquelle il faudrait établir une cotisation des membres permettant de combler l'insuffisance de fonds.

#### *Fonds d'investissement en immobilisations*

Le fonds d'investissement en immobilisations représente le solde non amorti des immobilisations du Fonds.

#### *Utilisation d'estimations*

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Fonds doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et sur les produits et les charges présentés au cours de la période considérée. Le poste le plus important pour lequel la direction doit faire des estimations est celui de la provision pour réclamations et charges connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### *Instruments financiers*

Les instruments financiers du FCPE se composent de la trésorerie, des placements, des cotisations des membres à recevoir ainsi que des crédettes et charges à payer.

Le Fonds constate ses instruments financiers à la juste valeur au moment de la comptabilisation. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf les placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

#### *Trésorerie*

La trésorerie se compose de fonds en caisse et des soldes de trésorerie des comptes bancaires et des comptes de placement.

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

---

### 4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

#### *Placements*

Les placements sont composés d'instruments à revenu fixe et sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant de la différence entre la juste valeur et le coût après amortissement sont comptabilisés en gains (pertes) latents sur les placements dans l'état des produits et des charges. Les intérêts courus sur les titres à revenu fixe sont inclus dans le solde des placements.

#### *Cotisations régulières et cotisations en raison d'une insuffisance de capital*

Les montants des cotisations régulières sont établis par le conseil d'administration et sont payables par les membres chaque trimestre. Le montant des cotisations établies par le conseil est réparti entre les membres en fonction d'un taux différentiel fondé sur le risque du membre par rapport au risque des autres membres. Les cotisations régulières sont assujetties à un montant minimal et à un montant maximal. Les nouveaux membres paient le double de leur cotisation régulière pendant les trois premières années de leur adhésion. Des cotisations supplémentaires sont versées par les membres ayant enregistré une insuffisance de capital.

L'accord de l'industrie fixe une limite en ce qui a trait aux cotisations d'une année donnée de façon à ce que la cotisation de chaque membre ne dépasse pas 1 % de ses produits bruts totaux (montant maximal) à moins que le FCPE n'exige un supplément pour couvrir les charges de fonctionnement du Fonds ou pour lui permettre d'honorer ses obligations en vertu de ses lignes de crédit bancaires. Cette limite ne s'applique pas au montant minimal, aux nouveaux membres ou aux cotisations en raison d'une insuffisance de capital.

Les cotisations régulières et les cotisations en raison d'une insuffisance de capital sont comptabilisées dans les présents états financiers lorsqu'elles sont exigibles. Tel qu'il est établi dans l'accord de l'industrie, les cotisations sont perçues par l'OCRCVM au nom du FCPE. En vertu de l'accord de l'industrie, l'OCRCVM est tenu de verser au FCPE le montant des cotisations indépendamment du fait qu'elles aient ou n'aient pas été perçues auprès des membres.

#### *Revenus de placements*

Les revenus de placements comprennent les intérêts gagnés, déduction faite de l'amortissement des primes sur obligations et des escomptes selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les gains et les pertes réalisés à l'échéance ou à la vente de placements.

#### *Provision pour réclamations et charges connexes*

La provision pour les réclamations présentées par les clients de membres insolubles est comptabilisée lorsque le Fonds est avisé des réclamations éventuelles et qu'il détermine que lesdites réclamations sont admissibles conformément aux principes de la garantie du FCPE. La provision pour les charges connexes, comme les honoraires des fiduciaires, est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable du montant des coûts liés à l'administration des réclamations éventuelles peut être effectuée.

Le recouvrement des montants comptabilisés relativement à des réclamations présentées par des clients et des frais d'administration est comptabilisé lorsqu'il peut être déterminé au prix d'un effort raisonnable. Aucun montant n'est mis de côté pour combler les pertes et les réclamations éventuelles présentées par les clients en cas d'insolvabilité future.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties dans le fonds d'investissement en immobilisations de la façon suivante :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Mobilier et matériel de bureau | Amortissement linéaire sur 5 ans            |
| Améliorations locatives        | Amortissement linéaire sur la durée du bail |
| Matériel informatique          | Amortissement linéaire sur 3 ans            |
| Développement de logiciels     | Amortissement linéaire sur 3 ans            |

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

### 4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

#### *Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail*

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail sont imputés aux résultats sur la durée du bail.

#### *Avantages sociaux futurs*

Le Fonds comptabilise les obligations découlant des régimes d'avantages sociaux futurs ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.
- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs.

### 5. Placements

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon détient les placements à titre de dépositaire.

Le tableau suivant présente des informations sur la juste valeur, l'échéance et le rendement moyen jusqu'à l'échéance des placements du Fonds au 31 décembre 2012. Le rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance du portefeuille au 31 décembre 2012 est de 1,68 % (1,65 % au 31 décembre 2011; 2,53 % au 1<sup>er</sup> janvier 2011).

|                                      |                  |                 |                  |                  | Au 31 décembre<br>2012 | Au 31 décembre<br>2011 | Au 1 <sup>er</sup> janvier<br>2011 |
|--------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------------|------------------------|------------------------------------|
|                                      | Moins de<br>1 an | 1 an à<br>3 ans | 3 ans à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans | Juste valeur<br>totale | Juste valeur<br>totale | Juste valeur<br>totale             |
|                                      | \$               | \$              | \$               | \$               | \$                     | \$                     | \$                                 |
| Bons du Trésor                       | 33 022           | -               | -                | -                | 33 022                 | 35 059                 | 36 249                             |
| Rendement                            | 0,99 %           | -               | -                | -                | 0,99 %                 | 0,87 %                 | 1,11 %                             |
| Obligations du Canada                | 9 168            | 49 860          | 9 805            | 114 236          | 183 069                | 168 995                | 159 682                            |
| Rendement                            | 1,06 %           | 1,15 %          | 1,37 %           | 1,76 %           | 1,54 %                 | 1,40 %                 | 2,18 %                             |
| Obligations émises par les provinces | 20 432           | 18 996          | 83 576           | 92 782           | 215 786                | 212 858                | 189 248                            |
| Rendement                            | 1,20 %           | 1,37 %          | 1,74 %           | 2,33 %           | 1,92 %                 | 1,98 %                 | 3,10 %                             |
|                                      | 62 622           | 68 856          | 93 381           | 207 018          | 431 877                | 416 912                | 385 179                            |

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

### 6. Immobilisations

|                                  | Au 31 décembre 2012 |                      |                        |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|
|                                  | Coût                | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                                  | \$                  | \$                   | \$                     |
| Mobilier et matériel de bureau   | 301                 | 288                  | 13                     |
| Améliorations locatives          | 276                 | 244                  | 32                     |
| Matériel informatique            | 89                  | 77                   | 12                     |
| Immobilisations corporelles      | 666                 | 609                  | 57                     |
| Développement de logiciels       | 970                 | 901                  | 69                     |
| <b>Total des immobilisations</b> | <b>1 636</b>        | <b>1 510</b>         | <b>126</b>             |

|                                  | Au 31 décembre 2011 |                      |                        |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|
|                                  | Coût                | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                                  | \$                  | \$                   | \$                     |
| Mobilier et matériel de bureau   | 307                 | 304                  | 3                      |
| Améliorations locatives          | 276                 | 213                  | 63                     |
| Matériel informatique            | 84                  | 61                   | 23                     |
| Immobilisations corporelles      | 667                 | 578                  | 89                     |
| Développement de logiciels       | 952                 | 821                  | 131                    |
| <b>Total des immobilisations</b> | <b>1 619</b>        | <b>1 399</b>         | <b>220</b>             |

|                                  | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 |                      |                        |
|----------------------------------|---------------------------------|----------------------|------------------------|
|                                  | Coût                            | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                                  | \$                              | \$                   | \$                     |
| Mobilier et matériel de bureau   | 312                             | 303                  | 9                      |
| Améliorations locatives          | 276                             | 181                  | 95                     |
| Matériel informatique            | 74                              | 42                   | 32                     |
| Immobilisations corporelles      | 662                             | 526                  | 136                    |
| Développement de logiciels       | 934                             | 583                  | 351                    |
| <b>Total des immobilisations</b> | <b>1 596</b>                    | <b>1 109</b>         | <b>487</b>             |

### 7. Lignes de crédit bancaires et assurance

Le Fonds compte des lignes de crédit totalisant 125 millions de dollars (125 millions de dollars au 31 décembre 2011; 100 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2011) auprès de deux banques à charte canadiennes. L'OCRCVM a garanti ces lignes de crédit en nantissant son droit de percevoir les cotisations des membres.

Les règlements du FCPE limitent le montant d'emprunt global pouvant lui être accordé; cette limite correspond à 1,5 % des produits bruts totaux de tous les membres pour l'exercice précédent. La limite des emprunts pour 2013 sera de 232,8 millions de dollars alors qu'elle se chiffrait à 241,5 millions de dollars en 2012 (238,2 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2011).

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

### 7. Lignes de crédit bancaires et assurance (suite)

Le FCPE a souscrit une assurance d'un montant de 131 millions de dollars (116 millions de dollars au 31 décembre 2011) sur toute perte ainsi que sur le montant global annuel des pertes devant être payées par le Fonds dépassant 100 millions de dollars dans l'éventualité de l'insolvabilité d'un membre.

### 8. Avantages sociaux futurs

Le Fonds offre des prestations de retraite à un salarié retraité depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1998. Les actifs du Fonds n'ont pas été séparés en vertu de cette obligation.

Le Fonds offre à certains dirigeants un régime de retraite complémentaire des dirigeants (« RRCD ») depuis le 9 avril 2002. Ce régime n'est ni enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ni capitalisé.

Le Fonds offre un régime complémentaire de soins de santé à tous ses salariés qui prennent leur retraite à partir de l'âge de 55 ans et qui comptent plus de dix ans de service, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 75 ans. Ce régime n'est pas capitalisé.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite et du RRCD à des fins comptables a été établie le 31 décembre 2012, et l'évaluation actuarielle la plus récente du régime de soins de santé, effectuée à des fins comptables, a eu lieu le 31 décembre 2011.

La charge nette au titre des régimes du Fonds, qui est comptabilisée dans les charges des régimes de retraite et autres avantages des salariés, et les cotisations annuelles se présentent comme suit :

|                                   | 2012               |      |              | 2011  |       |
|-----------------------------------|--------------------|------|--------------|-------|-------|
|                                   | Régime de retraite | RRCD | Autre régime | Total | Total |
|                                   | \$                 | \$   | \$           | \$    | \$    |
| Charge nette au titre des régimes | 117                | 648  | 27           | 792   | 513   |
| Prestations versées               | 125                | -    | 5            | 130   | 130   |

Le tableau suivant présente des informations sur les régimes à prestations déterminées du Fonds :

|   | Au 31 décembre 2012 |         |              | Au 31 décembre 2011 |         | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 |
|---|---------------------|---------|--------------|---------------------|---------|---------------------------------|
|   | Régime de retraite  | RRCD    | Autre régime | Total               | Total   | Total                           |
|   | \$                  | \$      | \$           | \$                  | \$      | \$                              |
| Obligation au titre des prestations constituées |                     |         |              |                     |         |                                 |
| Solde à la clôture                              | 1 771               | 6 249   | 236          | 8 256               | 7 698   | 5 594                           |
| Situation de capitalisation                     |                     |         |              |                     |         |                                 |
| Déficit du régime                               | 1 771               | 6 249   | 236          | 8 256               | 7 698   | 5 594                           |
| Coûts des services passés non amortis           | -                   | (119)   | -            | (119)               | (143)   | (168)                           |
| Pertes actuarielles nettes non amorties         | (543)               | (1 435) | (51)         | (2 029)             | (2 109) | (363)                           |
| Passif au titre des prestations constituées     | 1 228               | 4 695   | 185          | 6 108               | 5 446   | 5 063                           |

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

### 8. Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Fonds pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

|                                       | Régime de retraite  |                     |                                 | RRCD                |                     |                                 |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------|
|                                       | 31 décembre<br>2012 | 31 décembre<br>2011 | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2011 | 31 décembre<br>2012 | 31 décembre<br>2011 | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2011 |
|                                       | %                   | %                   | %                               | %                   | %                   | %                               |
| Taux d'actualisation                  | 3.0                 | 3.3                 | 5.0                             | 3.0                 | 3.3                 | 5.0                             |
| Taux de croissance de la rémunération | -                   | -                   | -                               | 3.0                 | 3.0                 | 3.0                             |

  

|                      | Autre régime complémentaire |                     |                                 |
|----------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------------------|
|                      | 31 décembre<br>2012         | 31 décembre<br>2011 | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2011 |
|                      | %                           | %                   | %                               |
| Taux d'actualisation | 3.0                         | 3.3                 | 5.0                             |

En plus de ces régimes, la charge au titre des salaires et des avantages sociaux des salariés qui est inscrite dans l'état des produits et des charges comprend un montant de 0,12 million de dollars (0,11 million de dollars au 31 décembre 2011) lié aux cotisations versées par le Fonds au régime d'épargne-retraite collectif.

### 9. Placements en actions de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée

En 1982, l'ACCOVAM, la Bourse de Toronto, la Bourse de Montréal et la Bourse de Vancouver ont fait don au Fonds de leurs placements dans La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée. Ces placements étaient composés de 2 690 834 actions privilégiées rachetables au gré de l'émetteur, non cumulatives et sans droit de vote. Étant donné que le Fonds n'a pas payé ces actions et qu'il ne connaissait pas leur valeur à la cote au moment où il les a obtenues, les placements ont été comptabilisés pour un montant de 0 \$ (0 \$ en 2011) dans les états financiers. En 2012, ces actions ont été rachetées par l'émetteur au prix de 1 \$ par action privilégiée, et un gain correspondant de 2,69 millions de dollars a été réalisé et comptabilisé dans l'état des produits et des charges.

### 10. Engagements en vertu de contrats de location

Au 31 décembre 2012, les paiements futurs minimaux annuels relatifs aux contrats de location de locaux à bureaux, de matériel de bureau et de services de technologies de l'information auxquels le Fonds s'est engagé sont les suivants :

|                      |     |
|----------------------|-----|
|                      | \$  |
| 2013                 | 235 |
| 2014 et par la suite | 69  |
|                      | 304 |

Le Fonds s'est également engagé à verser sa quote-part des coûts de fonctionnement et des impôts fonciers à l'égard du bail relatif aux locaux à bureaux, laquelle s'élève à environ 0,18 million de dollars par année. L'actuel bail relatif aux locaux à bureaux vient à échéance en 2014, et le Fonds évalue les options qui s'offrent à lui, y compris la possibilité de renouveler le bail existant.



# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

### 11. Provision pour réclamations et charges connexes

Au 31 décembre 2012, l'insolvabilité de deux membres est administrée par des syndic de faillite et l'insolvabilité de deux autres membres est administrée en l'absence de syndic de faillite. La provision pour réclamations et charges connexes et la variation de la provision au cours de l'exercice, ainsi que les paiements effectués relativement à ces cas d'insolvabilité, se présentent comme suit :

|                                    | Provision au<br>1 <sup>er</sup> janvier<br>2012 | (Diminution)<br>augmentation<br>de la provision | Paiements effectués<br>au cours de<br>l'exercice | Provision au<br>31 décembre<br>2012 |
|------------------------------------|---|---|--|-------------------------------------|
|                                    | \$  | \$  | \$   | \$                                  |
| Rampart Securites Inc. a)          | -   | -   | -  | -                                   |
| Thomson Kernaghan & Co. Limited b) | 1 831   | (1 831)   | -  | -                                   |
| MF Global Canada Co. c)            | 2 800   | (134)   | (264)  | 2 402                               |
| Barret Capital Management Inc. d)  | -   | 1 161   | (42)   | 1 119                               |
| First Leaside Securities Inc. e)   | -   | 337   | (32)   | 305                                 |
|                                    | 4 631   | (467)   | (338)  | 3 826                               |

|                                    | Provision au<br>1 <sup>er</sup> janvier<br>2011 | (Diminution)<br>augmentation<br>de la provision | Montants reçus<br>(paiements effectués)<br>au cours de<br>l'exercice | Provision au<br>31 décembre<br>2011 |
|------------------------------------|---|---|--|-------------------------------------|
|                                    | \$  | \$  | \$   | \$                                  |
| Rampart Securites Inc. a)          | -   | -   | -  | -                                   |
| Thomson Kernaghan & Co. Limited b) | 117   | 96  | 1 618  | 1 831                               |
| MF Global Canada Co. c)            | -   | 3 009   | (209)  | 2 800                               |
|                                    | 117   | 3 105   | 1 409  | 4 631                               |

#### a) Rampart Securities Inc.

Rampart Securities Inc. (« Rampart ») a été suspendue par l'ACCOVAM le 14 août 2001, et un syndic de faillite a été nommé le 24 octobre 2001. Au 31 décembre 2012, aucune réclamation connue n'avait été présentée par un client à l'égard de ces actifs, qui sont en cours de liquidation.

#### b) Thomson Kernaghan & Co. Limited

Thomson Kernaghan & Co. Limited (« TK ») a été suspendue par l'ACCOVAM le 11 juillet 2002, et un syndic de faillite a été nommé le 12 juillet 2002. Les actifs ont été libérés de la faillite le 8 novembre 2012.

Le FCPE a reçu 1,8 million de dollars en 2011 à la suite de la liquidation de la trésorerie et des titres non réclamés en vertu d'une ordonnance d'un tribunal suivant laquelle le FCPE doit comptabiliser et payer les réclamations valables sur une période de deux ans se terminant le 26 novembre 2012. Aucune demande n'a été reçue relativement à ces montants non réclamés, et la provision de 1,8 million de dollars établie en 2011 a été reprise en 2012.

#### c) MF Global Canada Co.

MF Global Canada Co. (« MFGC ») a été suspendue par l'OCRCVM le 1<sup>er</sup> novembre 2011, et un syndic de faillite a été nommé le 4 novembre 2011.

Au 31 décembre 2011, il existait un litige entre le syndic de faillite de MFGC et le syndic de sa société affiliée aux États-Unis, MF Global Inc. (« MFGI »). Ce litige portait sur l'interprétation des conventions de compte générales conclues entre MFGC et MFGI. En 2012, les parties ont conclu une entente de règlement, laquelle a permis de régler les réclamations liées à l'avoir net de clients détenu par MFGC ainsi que les passifs du FCPE relativement aux réclamations de clients. Le syndic a payé l'intégralité de l'avoir net qui faisait l'objet de réclamations à la date de la faillite.

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

---

### 11. Provision pour réclamations et charges connexes (suite)

c) MF Global Canada Co. (suite)

La cour a consenti au transfert global d'un certain nombre de comptes clients à un autre membre, et à des paiements en trésorerie à des clients détenteurs de comptes en devises. Le FCPE a conclu une convention de soutien avec le syndic de faillite pour permettre les transferts de l'intégralité de l'avoir net et accorder un financement supplémentaire aux clients du marché des contrats à terme (sous réserve de l'admissibilité à la garantie du FCPE et des limites de la garantie), si la valeur de leurs comptes à la date du transfert est supérieure à leur valeur à la date de l'insolvabilité.

Au 31 décembre 2012, la provision de 2,4 millions de dollars représente le montant du financement supplémentaire consenti à certains clients, aux termes des ententes conclues avec ces clients, et les coûts liés à des tiers fournisseurs. Au 16 avril 2013, environ 2,0 millions de dollars de ce montant avait été versé.

Au 31 décembre 2012, aucune réclamation connue n'avait été présentée par un client à l'égard de ces actifs, qui continuent d'être administrés par le syndic.

d) Barret Capital Management Inc.

Barret Capital Management Inc. (« Barret ») a été suspendue par l'OCRCVM le 13 février 2012, et le conseil d'administration du FCPE a établi que Barret était insolvable à cette date aux fins de réclamations de clients de Barret contre le FCPE. Conformément aux principes de la garantie du FCPE, la date limite pour déposer une réclamation était le 11 août 2012. Au 31 décembre 2012, des réclamations ont été reçues de la part de clients de Barret, et une provision de 1,1 million de dollars a été constituée afin de couvrir les montants que le Fonds prévoit verser aux demandeurs et les coûts liés à des tiers fournisseurs.

e) First Leaside Securities Inc.

First Leaside Securities Inc. (« FLSI ») a été suspendue par l'OCRCVM le 24 février 2012, et le conseil d'administration du FCPE a établi que FLSI était insolvable à cette date aux fins de réclamations de clients de FLSI contre le FCPE. Le FCPE a reçu des réclamations de clients de FLSI et s'attend à en recevoir d'autres. Tant que les formulaires concernant ces demandes n'auront pas été examinés et évalués, la direction estime qu'il n'est pas possible de produire une estimation fiable du montant des réclamations éventuelles que le Fonds devra payer. Au 31 décembre 2012, une provision de 0,3 million de dollars a été constituée pour couvrir seulement les coûts liés à des tiers fournisseurs.

### 12. Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que le Fonds percevrait ou verserait en vue de régler un actif financier ou un passif financier à la date de présentation.

La juste valeur de la trésorerie, des cotisations des membres à recevoir, et des créiteurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements à revenu fixe du Fonds est déterminée par référence au cours acheteur proposé tel qu'il est publié à la clôture de l'exercice. Les dates d'échéance et les taux d'intérêt en vigueur de ces placements sont mentionnés à la note 5.

# Fonds canadien de protection des épargnants

## Notes complémentaires

aux 31 décembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars)

---

### 12. Instruments financiers (suite)

#### *Gestion des risques*

La gestion des risques se rapporte à la compréhension et à la gestion proactive des risques liés aux actifs investis. Les placements peuvent être exposés à des risques tels le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de marché et le risque de change. Le Fonds gère son exposition aux risques liés au portefeuille de placements par la mise en œuvre d'une politique d'investissement approuvée par le conseil d'administration suivant laquelle les types et montants des placements admissibles sont limités et il est impératif de négocier avec des tiers affichant des cotes de solvabilité élevées. En vertu de la politique, il est exigé qu'au moins 50 % des placements soient détenus dans des instruments garantis ou émis par le gouvernement du Canada, le solde étant investi dans des instruments garantis ou émis par un gouvernement provincial ou territorial, et l'exposition maximale est de 20 % du portefeuille pour toute province ou tout territoire. La politique prévoit l'investissement dans un portefeuille échelonné d'une durée maximale de 11 ans, dont au moins 15 % de la valeur comptable non amortie des placements est détenue dans des instruments à court terme pour répondre aux besoins de liquidités.

Voici les risques importants qui sont pertinents aux placements du Fonds :

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Fonds atténue le risque de taux d'intérêt auquel est exposé son portefeuille de placements en suivant la politique d'investissement décrite précédemment et en s'assurant que tous les placements sont détenus jusqu'à leur échéance, à moins qu'un versement soit requis conformément au mandat du Fonds.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations et entraîne une perte financière pour l'autre partie. Le Fonds atténue le risque de crédit auquel est exposé son portefeuille de placements en suivant la politique d'investissement décrite précédemment. Au 31 décembre 2012, tous les placements étaient des titres émis par des contreparties dont la cote de solvabilité est d'au moins « A » selon DBRS Limited et Standard & Poor's, deux agences reconnues à l'échelle nationale.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des changements dans la conjoncture du marché, que ces changements soient occasionnés par des facteurs propres à chaque placement ou par des facteurs qui touchent l'ensemble des titres cotés sur le marché. Le Fonds atténue le risque de marché auquel est exposé son portefeuille de placements en suivant la politique d'investissement décrite précédemment.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en fonction du dollar canadien en raison des variations des cours de change. Les actifs et les passifs du Fonds ne présentent pas de risque de change, étant donné qu'ils sont libellés en dollars canadiens.